

Terme	Définition
Agent infectieux	Micro-organisme (c'est-à-dire une bactérie, un champignon, un virus) capable d'envahir les tissus organiques et de se multiplier.
Chaîne de transmission	Modèle utilisé pour comprendre le processus infectieux.
Client/patient/résident	Toute personne recevant des soins dans un milieu de soins.
Désinfection	Inactivation de micro-organismes qui provoquent des maladies. La désinfection ne détruit pas les spores bactériennes. Le matériel médical doit être nettoyé à fond avant que l'on puisse procéder à une désinfection efficace.
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	Vêtement ou matériel porté par le personnel pour se protéger des dangers.
Essai d'ajustement	Méthode qualitative ou quantitative destinée à évaluer l'ajustement d'une marque, d'une taille et d'un modèle précis de respirateur sur une personne. Un essai d'ajustement doit être effectué périodiquement, au moins tous les deux ans et lorsque l'on change de masque de respirateur ou en présence de changement de l'état physique de l'utilisateur qui pourrait nuire à l'ajustement du respirateur.
Étiquette respiratoire	Mesures personnelles visant à prévenir la propagation des bactéries et des virus qui causent des infections respiratoires aiguës (p. ex., se couvrir la bouche quand on tousse, jeter les papiers mouchoirs aux endroits appropriés).
Fournisseur de soins de santé	Toute personne offrant des soins à un client/patient/résident. Il peut s'agir, sans s'y limiter, des personnes suivantes : travailleurs des services d'urgence, médecins, dentistes, infirmières, thérapeutes respiratoires et autres professionnels de la santé, préposés aux services de soutien à la personne, enseignants cliniques, étudiantes et étudiants et travailleurs de soins de santé à domicile. Dans certains lieux de soins, les bénévoles donnent des soins et sont alors considérés comme des fournisseurs de soins. Voir également personnel ci-dessous. Dans certains établissements non destinés aux soins actifs, les bénévoles pourraient dispenser des soins et seraient alors considérés comme fournisseurs de soins de santé. Voir également Personnel.

Terme	Définition
Hygiène des mains	Terme général désignant toute mesure de nettoyage des mains. L'hygiène des mains consiste à éliminer la saleté visible et à enlever ou tuer les micro-organismes transitoires se trouvant sur les mains. Elle peut être pratiquée avec du savon et de l'eau courante ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
Infection	Pénétration et multiplication d'un agent infectieux dans les tissus de l'hôte. L'infection asymptomatique ou infraclinique est un processus infectieux qui évolue de la même façon qu'une maladie clinique sans se manifester par des symptômes cliniques. Une infection symptomatique ou clinique est une infection comportant des signes et symptômes cliniques (c.-à-d. une maladie).
Mesure administrative	Mesure mise en place pour réduire les risques d'infection du personnel ou des patients (p. ex. politiques/procédures de prévention et de contrôle des infections, formation).
Milieu de soins de santé	Lieu où des soins de santé sont prodigués, y compris les établissements qui dispensent des soins d'urgence, les hôpitaux, les établissements qui dispensent des soins continus complexes, les hôpitaux de réadaptation, les foyers de soins de longue durée, les établissements de santé mentale, les cliniques externes, les centres et les cliniques de santé communautaires, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires, les cabinets d'autres professionnels de la santé et les soins à domicile.
Nettoyage	Élimination physique de matières étrangères (p. ex., poussière et saleté) et de matières organiques (p. ex., sang, sécrétions, excréments et micro-organismes). Le nettoyage élimine physiquement les micro-organismes sans les tuer. Il est effectué avec de l'eau, des détergents et une action mécanique.
Objet pointu ou tranchant	Objet pouvant servir à ponctionner ou à couper (p. ex., aiguilles, seringues, lames, verre.)
Personnel	Toute personne qui exerce des activités dans des établissements où des soins de santé sont prodigués, y compris les fournisseurs de soins de santé. Voir également Fournisseur de soins de santé.
Point de service	Endroit où les trois éléments suivants sont réunis : le client/patient/résident, le fournisseur de soins de santé et les soins ou les traitements qui supposent un contact avec le client/patient/résident.
Pratiques de base (PB)	Système de pratiques de prévention et de contrôle des infections recommandé par l'Agence de santé publique du Canada à appliquer à tous les clients/patients/résidents chaque fois qu'on leur prodigue des soins afin de prévenir et limiter la transmission des micro-organismes dans les milieux de soins de santé.

Terme	Définition
Prévention et contrôle des infections (PCI)	pratiques fondées sur des données probantes et qui, à condition d'être appliquées sans faute dans les lieux de soins, peuvent empêcher ou réduire le risque de transmission de micro-organismes aux fournisseurs de soins de santé, aux visiteurs et à d'autres clients/patients/résidents.
Respirateur N95	Dispositif de protection individuelle porté sur le visage, qui couvre le nez et la bouche afin de réduire les risques d'inhalation de particules en suspension dans l'air pour la personne qui le porte. Un respirateur N95 homologué par le NIOSH filtre les particules de la taille d'un micron, présente une efficacité de filtration de 95 % et offre une étanchéité faciale laissant pénétrer moins de 10 % de contaminants.
Vérification de l'étanchéité	Procédure que le fournisseur de soins de santé doit effectuer chaque fois qu'il porte un respirateur N95 pour s'assurer qu'il est ajusté correctement au visage de l'utilisateur afin qu'il fournisse une protection respiratoire adéquate. Le fournisseur de soins de santé doit recevoir une formation sur la façon de procéder correctement à une vérification de l'étanchéité.